



Expertise auto après sinistre

Par **campo1**, le **28/10/2010** à **20:03**

Bonjour,

j'ai eu un accident auto ,l expert et le garagiste semble obsédé à classé comme épave mon auto , qui est " nickel " à part un choc avant gauche, elle a 52000 kms , le garagiste dit que seul l'expert , est habilité à établir la cote argus de l'auto , que sa cote à lui n'est pas celle du journal argus elle serait plus bas , ma question est : ou déniche -t-il sa propre cote , et que faire si je ne suis pas d'accord avec , car j'ai l'impression qu'expert et garagiste ,semble faire bon menage . merci pour vos precisions .

Par **chaber**, le **29/10/2010** à **06:25**

Bonjour,

Selon votre responsabilité ou pas, vous avez droit à la valeur de remplacement ou la valeur argus.

Une valeur argus prend en charge le kilométrage, + ou - value, les frais importants justifiés que vous avez pu faire.

L'expert doit vous adresser une proposition que vous pouvez contester pendant 1 mois en faisant par exemple une expertise par un expert indépendant.

Si le véhicule est classé VEI, vous pouvez le conserver et procéder aux réparations, même

avec pièces de récupération surtout s'il n'y a que de la carrosserie.

La carte grise étant gelée administrativement il conviendra de présenter le véhicule réparé à l'expert qui pourra en faire la levée.

Par **campo1**, le **29/10/2010** à **21:22**

re : merci pour vos précisions , je suis un peu abasourdi car un ami vient de me dire q'une auto classé en VEI , ne serait plus vendable ,je suis surpris ,car si tout est refait avec pièces neuves , et contrôlé par un expert ,et que l'on peut rouler avec , pourquoi elle serait plus vendable ? cordialement .

Par **chaber**, le **30/10/2010** à **06:25**

La procédure gèle la carte grise administrativement, ce qui implique le blocage de la vente.

Si réparations et conformées par contrôle de l'expert, la procédure est levée en préfecture

Par **campo1**, le **31/10/2010** à **19:43**

re ! pardon une fois réparation faites , avec pièces neuves , et contrôlé par l'expert , EST-ELLE VENDABLE ? ou la préfecture peut-elle être bloquée ? merci .